



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONGÉ SANS JUSTIFICATION

### Art. 92a de l'ordonnance scolaire (OS, RCJU 410.111) :

<sup>1</sup> Chaque élève peut bénéficier de huit jours de congé sans justification par cycle, dans les limites suivantes :

- a) aucun jour ne peut être pris durant la première semaine de l'année scolaire ;
- b) en cas de cumul, la durée de celui-ci ne peut pas dépasser cinq jours de classe consécutifs ;
- c) dès qu'un jour de classe est concerné, même partiellement, par un congé sans justification, il compte comme un jour complet de congé.

<sup>2</sup> En principe, les congés sont annoncés à la direction au plus tard dix jours avant la période concernée.

<sup>3</sup> Le représentant légal et les élèves pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées.

### 1. IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Classe de : \_\_\_\_\_ Degré scolaire : \_\_\_\_\_

Pour l'ES : Profil et classe : \_\_\_\_\_

Nom et prénom des parents ou du tuteur légal : \_\_\_\_\_

### 2. PÉRIODE DE CONGÉ SOUHAITÉE

Date de début : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Date de fin : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nombre total de jours d'absence : \_\_\_\_\_ jours

Date et signature de l'autorité parentale ou du tuteur légal : \_\_\_\_\_

#### A REMPLIR PAR LA DIRECTION SEULEMENT :

Date de réception : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ Nombre de jours déjà accordés : \_\_\_\_\_

Décision : ☐ Accordé

☐ Refusé **Motif :** \_\_\_\_\_

Date et signature de la Direction : \_\_\_\_\_

*En cas d'accord, les leçons sont considérées comme justifiées.*